



## ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT RUE DE LA CHEVANTIÈRE A COMMENTRY

-----

**NOUS**, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative, Articles L.2213-1 et 2,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Décret n° 64-262 du 14 mars 1964, modifié par l'article 3 du Décret n° 77-738 du 7 juillet 1977 et par le Décret n° 79-1152 du 28 décembre 1979,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 3.185-65 du 24 Juin 1965,

**Vu** l'arrêté municipal du 29 Mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

**Vu** l'avis de la police municipale,

**Considérant** que pendant l'inauguration du Village SOS enfants organisée le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 rue de la Chevantière à Commentry, il importe de réglementer temporairement le stationnement,

### ARRÊTONS :

**Article premier** : Lors de l'inauguration du Village SOS Enfants le **samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024 de 13h à 22h**, le stationnement des véhicules sur le trottoir rue de Chevantière sera autorisé pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 2** : Une copie du présent arrêté sera affichée par le permissionnaire, de manière visible sur les lieux autorisés au stationnement.

**Article 3** : Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry [www.commentry.fr](http://www.commentry.fr). à compter du 25 mai 2024.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Commentry, la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à COMMENTRY,  
Le seize mai deux mille vingt-quatre,  
L'Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,



*Thierry VERGE*